



Numéro 3
Novembre 2010

Au fil de l'eau

Toute l'actualité du Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre

Nouveau
venez visiter notre site internet

www.bassin-evre.fr

Fiche d'identité du BASSIN VERSANT DE L'ÈVRE

• Mais qu'est ce qu'un BASSIN VERSANT ?

Le bassin versant d'une rivière, c'est l'ensemble du **territoire sur lequel s'écoulent et s'infiltrent les eaux qui alimentent la rivière et ses affluents**. Ce bassin n'a pas les mêmes frontières que les communes. En effet, ce sont les lignes de crête des collines qui séparent les différents bassins versants. Ainsi en fonction de l'endroit où tombe la goutte d'eau, elle ira soit dans le bassin versant de l'Èvre soit dans un bassin versant voisin (Layon ou Moine par exemple).

• Le bassin versant de l'Èvre :

Superficie : **573 km²**

36 communes concernées,

Environ **70 000 habitants**,

567 km de cours d'eau (Èvre et affluents)

L'Èvre : 93 km – prend sa source à Vezins (160 m d'altitude) et se jette dans la Loire à N.D. du Marillais (10 m d'altitude)

Principaux affluents : Montbault (10 km), Montatais (12 km), Rez Profond (14 km), Beuvron (18 km), Avresne (22 km), Trézenne (9 km) et Pont Laurent (27 km).

Débit moyen de l'Èvre : **3,39 m³/s**

Cours d'eau **non domaniaux** (privés)



Vallée de l'Èvre

• Le SMiBE, c'est quoi ?

C'est le SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ÈVRE : un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe des **communes, des communautés de communes ou d'agglomération** du bassin versant de l'Èvre.

Il œuvre pour la **restauration et l'entretien des cours d'eau et des zones humides**.

L'objectif principal est la **reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques**.

Produits phytosanitaires : nouvelle réglementation

Depuis le 15 juin 2010, un nouvel arrêté préfectoral régit l'application des produits phytosanitaires (désherbants, fongicides et insecticides).

Aucun traitement sur les fossés, collecteurs, bassins de rétention, caniveaux et avaloirs.

Traitements interdits à **moins d'1 mètre** des mares, sources, puits et forages.

Traitements interdits à **moins de 5 mètres** des ruisseaux, rivières, fleuves, étangs... représenté sur la carte IGN 1/25 000.

Pour certains produits les distances peuvent être plus importantes, regardez bien les étiquettes.



Désherbage en bordure de fossé et à proximité d'un point d'eau.

Éditorial



Avec l'année 2010 le **Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre** est entré dans une **phase active** en termes de travaux sur les cours d'eaux de son territoire.

Une première tranche a été effectuée en aval du Moulin Rochard sur **l'Èvre**. Elle a consisté à restaurer et entretenir la végétation des rives. Des travaux similaires ont été réalisés sur deux **affluents** : la Trézenne et l'Avresne. Ce programme sera poursuivi sur l'Èvre et le Pont Laurent à compter de cet hiver. Ces travaux sont appréciés par les propriétaires, les agriculteurs mais aussi par les pêcheurs, les kayakistes... Les principaux bénéficiaires sont la faune, la flore et la **qualité de l'eau** du fait d'une meilleure oxygénation.

Bien d'autres travaux ont été réalisés comme : la **plantation** de végétaux appropriés aux bordures des cours d'eau ; la pose de **clôtures et d'abreuvoirs** pour les animaux... Nous vous invitons à découvrir ces réalisations au sein de cette plaquette, sur notre site internet : www.bassin-evre.fr ou mieux encore sur le terrain.

Ces travaux sont **financés par la contribution des collectivités adhérentes au syndicat**. Ce financement est largement abondé par les aides de **l'Agence de l'Eau, du département, de la région Pays de la Loire** dans le cadre d'un Contrat Restauration Entretien (CRE).

La pérennité de ces actions et leur mise en œuvre sur les 567 km de cours d'eau du bassin versant sont un enjeu important pour faire progresser la qualité de l'eau de nos cours d'eau. Ces actions ne sont pas les seules à devoir y concourir, d'autres viendront les compléter à l'échelle de l'ensemble de notre territoire (bassin de l'Èvre). Cela verra le jour avec le SAGE (**Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux**) Èvre, Thau, St Denis qui s'étendra sur 54 communes.

Enfin, **chacun de nous** : agriculteurs, entrepreneurs, collectivités, associations, citoyens utilisateurs de l'eau, a un **rôle à jouer pour faire progresser la qualité de nos rivières**. À nous de développer des comportements et des pratiques respectueuses de ce bien si précieux qu'est « **l'EAU** ».

Jean-Claude MORINIÈRE
Président du SMiBE

Contrat Restauration Entretien (CRE) du bassin de l'Èvre

Le Contrat Restauration Entretien a été signé le **28 mai 2009** entre l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Général et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre. C'est un contrat de 5 ans dont les **actions principales sont** : la restauration et l'entretien de la végétation des berges, la réalisation de plantations, la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs, la diversification des habitats aquatiques, la mise en place d'une charte de gestion des ouvrages, l'aménagement ou l'effacement de certains ouvrages, l'entretien de zones humides, l'aménagement de frayères, la lutte

contre les espèces invasives, la mise en place d'outils de communication (plaquettes, guides et site internet).

Les principaux objectifs de ce programme d'actions : améliorer la qualité de l'eau, restaurer les écoulements et les fonctions biologiques des cours d'eau, restaurer et entretenir la ripisylve, améliorer le fonctionnement piscicole, informer et sensibiliser les habitants du bassin versant de l'Èvre.



Travaux de restauration de la végétation (Trézenne)



Abattage de peupliers cultivars (Avresne)



Suppression d'un ouvrage (Trézenne)

Projet d'ouverture coordonnée des vannages

Actuellement, **42 ouvrages** sont présents sur l'Èvre dont 35 chaussées de moulins. Ces ouvrages ont un **impact sur le milieu** et notamment sur le transit des sédiments (vase, sable, gravier...).

Le syndicat, en accord avec l'ensemble des propriétaires d'ouvrages et les Présidents des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPMA), souhaite **coordonner une ouverture des vannages pendant 1 mois consécutif à partir de fin janvier 2011**.

Une rencontre avec l'ensemble des propriétaires d'ouvrages sur l'Èvre a été organisée le 28 octobre 2010 à St Pierre Montlimart pour présenter ce projet.

Ces ouvertures de vannes vont provoquer des **abaissements de niveaux d'eau**, les propriétaires de bateaux devront faire le nécessaire (allonger les chaînes ou retirer les bateaux). Une vanne ouverte peut représenter un **danger**, il est donc nécessaire que chacun fasse preuve de **vigilance**.

Afin que la population concernée soit informée de ce projet, le SMiBE, les propriétaires d'ouvrages et les 5 AAPMA du bassin de l'Èvre travailleront ensemble. Il est envisagé de mettre en place des **panneaux** à proximité des ouvrages et de faire paraître **des articles** dans les journaux, dans les bulletins municipaux, dans le guide du pêcheur et sur les différents sites internet...

De votre côté, n'hésitez pas à transmettre l'information autour de vous.



Ouverture hivernale de vanne sur le Beuvron (Andrezé)

Plantations en bordure de cours d'eau

Vous avez une parcelle en bordure de l'Èvre ou de l'un de ses affluents. La berge est dépourvue de végétation, ou vous venez d'abattre des peupliers.

Ne replantez pas de peupliers cultivars en bordure de cours d'eau et contactez le technicien rivière.

Le SMiBE vous proposera de planter des **essences locales** (frêne, érable champêtre, cornouiller sanguin...) et prendra en charge **80% du coût global** de la plantation (plans, paillage, main d'œuvre).

Plantations d'arbres et d'arbustes locaux (Avresne)



Aménagement d'une zone humide favorable à la reproduction du brochet

Dans le cadre du Contrat Restauration Entretien, le SMiBE vient d'aménager une **zone humide qui servira de frayère pour le brochet** sur la commune de Botz en Mauges (aire de piquette de Gevrise).

Cette zone a été choisie parce que le terrain, déjà facilement **inondable**, est communal et qu'il se trouve à la confluence du ruisseau du Pont Laurent avec l'Èvre. Les crues du Pont Laurent, de l'Èvre, voire de la Loire vont permettre une mise en eau de la frayère.

Les travaux ont pour objectifs non seulement d'aménager une nouvelle zone humide, d'offrir un milieu favorable à la reproduction du brochet, mais aussi d'apporter une plus grande diversité floristique et faunistique et de sensibiliser les promeneurs sur l'intérêt des zones humides.

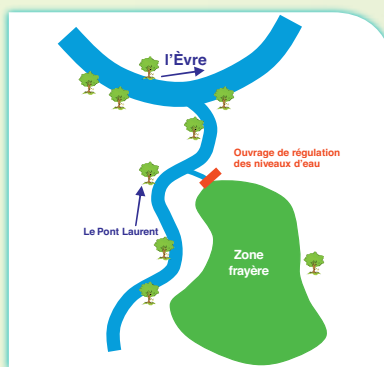
• Actions réalisées :

- réalisation d'une pêche électrique sur le ruisseau du Pont Laurent avant travaux (octobre 2009),
- restauration de la ripisylve et broyage des branches (novembre 2009),
- terrassement et évacuation de la terre (septembre 2010),
- création d'un ouvrage de maintien des niveaux d'eau (septembre 2010).

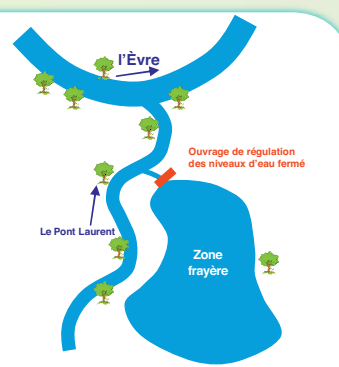
• Fonctionnement de la frayère :

Le brochet se reproduit dans des zones calmes, **peu profondes** et surtout **riches en végétation**. Ainsi les prairies inondées constituent d'excellentes frayères. Toutefois le développement des œufs et des larves demande au minimum un mois avant que l'alevin de brochet puisse rejoindre la rivière.

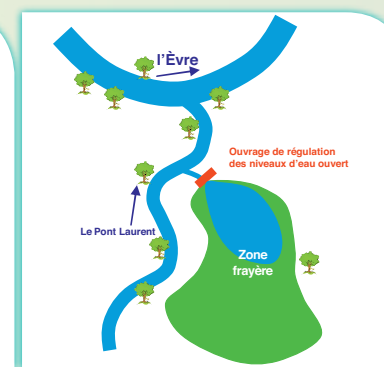
Sachant que les crues de l'Èvre et du Pont Laurent sont plus rapides qu'avant, il s'avère nécessaire de **maintenir un niveau d'eau constant** pendant toute la période de reproduction.



Frayère asséchée entre juin et février pour permettre à la végétation de s'installer



Frayère en eau durant toute la période de reproduction du brochet (mi-février à mi-mai)



Vidange de la frayère pour permettre aux alevins et géniteurs de s'échapper (mi-mai)



Restauration et entretien de la ripisylve



Travaux de terrassement de la frayère à brochets



Frayère enherbée avant la mise en eau

• Gestion de la frayère :

- Juin à février : entretien de la zone (fauche avec exportation) de manière à conserver une strate herbacée (**frayère vide**),

- Mi-février à mi-mars : **fermeture de l'ouvrage** suite à une crue importante,
- Jusqu'à début mai : **maintien d'un niveau d'eau constant** dans la frayère,

- Mi-mai : **surveillance** de la taille des brochetons pour définir la date d'ouverture de l'ouvrage et ainsi vidanger la frayère.

Un **suivi sera effectué** pendant plusieurs années, aussi bien sur le peuplement piscicole, que sur la faune et la flore de la frayère. Nous vous tiendrons alors informés des résultats.

La zone de Gevrise est un lieu de passage, un panneau sera mis en place sur le site afin d'informer et sensibiliser les promeneurs.

Préserveons les zones humides

Les **zones humides** sont des **milieux très riches** et elles jouent un **rôle très important**. Il est **indispensable de les préserver, de les entretenir, de les restaurer** et éventuellement d'en créer de nouvelles. Elles sont comparées à des **éponges** dans la mesure où elles régulent les crues et réapprovisionnent les cours d'eau pendant les périodes plus sèches.

Les zones humides jouent également un **rôle de filtration** et participent à l'**amélioration de la qualité de l'eau**.

Enfin, elles abritent une faune et une flore diversifiées.



Zone humide en bordure du Planty (Jallais)

Le castor et la loutre

Début juillet 2010, un **castor a été observé sur l'Èvre** par un riverain au niveau de St Pierre Montlimart (cf. photo). Le castor déjà présent sur la partie aval de l'Èvre au niveau du Marillais, avait également été observé à la Chapelle St Florent le mois de décembre 2007.

Si vous observez la **présence de castors ou de loutres** (observations, traces...) sur le bassin versant de l'Èvre, **merci de nous le faire savoir**.



Castor dans l'Èvre (St Pierre Montlimart)

L'Èvre, rêve de versants :

Sortie du DVD accompagné d'un livret, début décembre 2010 (18 €). Renseignements : CPIE Loire et Mauges au 02 41 71 77 30.



Une question, un projet... contactez-nous

Le **SMiBE** n'a pas pour unique rôle de faire des travaux dans le cadre d'un programme, il a aussi un rôle de **CONSEIL** auprès des riverains, des usagers, des collectivités...

La réglementation évolue rapidement dans le domaine de l'eau, **prenez contact** avec le technicien rivière (Denis BRANGER) **avant d'engager des travaux**.

Syndicat Mixte du Bassin de l'Èvre

CCCM - ZI Landes Fleuries
ANDREZE - BP 30063
49 602 BEAUPREAU CEDEX
Tél. 02 41 71 76 83 - Fax 02 41 71 76 88
Courriel : contact@smibe.fr
Site internet : www.bassin-evre.fr



Crédits photos : Dominique DROUET - CPIE Loire et Mauges - SMiBE

Collectivités adhérentes au SMiBE :

Andrezé, Beaupréau, Beausse, Bégrolles en Mauges, La Boissière sur Èvre, Botz en Mauges, La Chapelle du Genêt, La Chapelle Saint Florent, Chaudron en Mauges, Le Fief Sauvin, Le Fuilet, Jallais, La Jubaudière, Le Marillais, Montrevault, Le Pin en Mauges, La Poitevinière, La Renaudière, St Florent le Vieil, St Macaire en Mauges, St Philbert en Mauges, St Pierre Montlimart, St Rémy en Mauges, La Salle et Chapelle Aubry, Villedieu la Blouère, Communauté d'Agglomération du Choletais (Cholet, Le May sur Èvre, Nuillé, St Léger sous Cholet, La Séguinière, Trémentines, Vezins) et Communauté de Communes de la Région de Chemillé (La Chapelle Rousselin, St Georges des Gardes, La Tourlandry).

Nos partenaires financiers :

